

Projet de médiathèque dans le dossier de travaux de la maison Pichat

Ceci n'est pas un compte-rendu de la réunion du 16 mars 2023 qui s'est tenue à la mairie

Mon texte a été désavoué par le pilote du projet.

Je me permets donc de le compléter et de le transformer en simple document d'information qui pourra être diffusé plus largement.

Une réunion avait été convoquée par les deux adjoints chargés du projet d'aménagement de la maison Pichat : Hervé Perrier, chargé de la cohésion sociale et Roland Chardon, 1^{er} adjoint, chargé des travaux voirie, bâtiments.

A cette occasion, j'ai pu confronter avec les informations dont je disposais par ailleurs, dont celles diffusées officiellement lors des réunions publiques des conseils municipaux.

Cette réunion comprenait également les autres membres du conseil ayant « participé aux deux ans études et consultations » annoncés dans l'info du C'Oingt de mars 2023... j'ai identifié seulement Patrice Gallien, conseiller délégué Bâtiments -voirie et Jocelyne Sambardier adjointe Tourisme- patrimoine .

D'autres membres élus du Conseil municipal se joignaient pour la première fois à ce groupe : Thomas Chignier, conseiller délégué culture, Agnès Charre, Nathalie Weil, Denis Pacard, et Véronique Montet, conseillers municipaux.

Patricia Lapière, responsable de la médiathèque et personnel de la commune, avait été chargée d'inviter des bénévoles de la médiathèque (maximum 5) à participer à cette réunion. Elle-même était présente ainsi que **deux bénévoles Sylvie Blanpain-Chaley et Marie-France Rochar**. Je ne sais pas si une convocation et un ordre du jour avaient été adressés aux participants.

Hervé Perrier m'a précisé qu'aucune concertation n'était prévue avec l'association Bien vivre au Bois d'Oingt. C'est pourtant elle qui a saisi le Préfet sur ce sujet de l'accessibilité de la médiathèque.

Le contenu de la réunion portait sur l'implantation des différents services de la médiathèque dans le plan qui avait été présenté pour la première fois en janvier aux bénévoles de la médiathèque.

Un plan format A3 a été distribué à chacun. Ce plan est intitulé par l'architecte **Plan des sous-sols**. Il comprend en effet les caves enterrées de la maison, ainsi que le hangar actuel, le petit atelier, le Petit coup de pousses et la cour entre ces bâtiments.

(Les plans de la maison n'ont pas été présentés. Quand j'ai demandé à les consulter, peu après cette réunion, il m'a été répondu qu'ils étaient encore à l'étude.)

Un changement :

Hervé Perrier a annoncé qu'il serait peut-être possible d'utiliser aussi les locaux actuels du petit Coup de Pousses ce qui augmenterait les surfaces de la médiathèque de 46 m².

De nombreuses questions ont été posées par les élus présents dont la plupart n'avaient pas participé aux réunions de préparation du dossier. (Il n'y avait pas de médiathèque prévue dans les dossiers présentés à l'appel d'offre pour la désignation de l'architecte en septembre 2021).

Niveaux du sol, accès PMR et circulation :

Des informations que je rajoute :

(Je connais bien le bâtiment et les études faites par les architectes et le CAUE depuis 2014)

Il ne s'agit pas d'un vaste plateau horizontal. C'est lié à la pente du terrain, à l'histoire de la maison et à ses agrandissements successifs. La maison principale a été construite dans un premier temps en haut de ce terrain en pente et proche du centre du village. C'est un bâtiment solide, un cube de 3 niveaux reposant sur les caves enterrées en sous-sol. Les agrandissements se sont faits par étapes en fonction des besoins de dépendances et en s'adaptant au terrain en pente. Ils sont moins bien situés et avec des fondations moins solides. Le poids de la vaste toiture des combles de la maison repose entièrement sur les murs porteurs du périmètre du cube.

L'ensemble de ces locaux du sous-sol, se trouvent à des niveaux de sol de moins 2,18 m vers le portail sud-est et le futur local technique – à moins 2,79 m pour le hangar et la cour- et à moins 3,83 m pour les caves par rapport au point de référence choisi par l'architecte, qui doit se situer vers la route ?

Le niveau des sols du Coup de Pousses est différent et à vérifier avec une marche à plusieurs endroits.

Pour gérer ces différences de niveau, l'architecte, Sébastien Choulet, a dessiné sur le plan des marches d'escalier à différents niveaux. Une plate-forme élévatrice sera implantée en plein air, vers l'entrée de la cave salle d'exposition future. Aucun ascenseur ne donnera accès à ces niveaux et donc aucune communication possible PMR avec le reste de la maison ni avec l'étage des dépendances. Toutes ces zones en pente sont comptées dans les m² utiles mais font perdre de l'espace.

J'avais envoyé aux élus et aux bénévoles un rappel et extrait de l'étude de l'architecte Archipat de 2018 concernant l'humidité du hangar et du sol en terre battue : toutes les parties métalliques sont rouillées.

Qui occuperait les autres m² de ces bâtiments ?

L'étage des dépendances comprendrait les services de consultation de l'hôpital Saint Cyr ainsi que la galerie au-dessus du hangar.

Il avait été dit précédemment que la bibliothèque de la maison Pichat où se trouvent les ouvrages anciens de la Bibliothèque populaire du Bois-d'Oingt resterait à son emplacement actuel (19 m2).

L'UDAF (Union des associations familiales du Rhône), dont le siège est à Lyon, occuperait en location, le 1^{er} étage de la maison principale (environ 90 m2). Planchers, boiseries, cloisons et cheminées seraient conservés.

Le rez-de-chaussée de la maison resterait à disposition de la commune.

Le 3^e niveau serait équipé pour recevoir le co-working de la commune, transféré depuis la maison Lieutaud.

En résumé : Dans la maison principale, ses caves, son rez-de-chaussée, son 2^e étage sous les combles resteraient sous la responsabilité de la commune. Seul le 1^{er} étage pourrait être loué à l'UDAF.

Hypothèse à étudier :

La commune peut très bien décider d'offrir une autre implantation à l'UDAF et d'utiliser l'ensemble de la maison principale pour installer sa médiathèque communale.

Le co-working resterait là où il vient d'être installé en 2021, dans la maison Lieutaud. D'après les témoignages des utilisateurs imprimés dans « Val d'Oingt-info Bulletin municipal 2022 »- pp.26-27 , tous sont satisfaits et trouvent « l'endroit adapté et bien équipé... et le tarif avantageux ». Pourquoi changer ?

Pourquoi refuser absolument d'étudier cette hypothèse ?

Le financement des travaux :

Les 150 000 euros de subvention de la Région, qu'Hervé Perrier avait annoncés depuis la réunion publique de février, comme un apport de l'UDAF seront impossibles à récupérer. Il **n'y aura aucune subvention directe de la Région à l'UDAF pour ce projet de Maison de la famille.**

L'hôpital de Saint-Cyr n'apporte pas de subvention pour l'aménagement des locaux. Ils payeront une location.

Tous les financements de la rénovation de la Maison Pichat (plus de 2 millions d'euros) seront assurés par la commune de Val d'Oingt avec son budget propre et les participations de ses partenaires habituels (le département par ses subventions annuelles ; l'Etat avec ses participations régulières, la Région peut-être ?). La Fondation du patrimoine a été sollicitée pour quelques participations de « bienfaiteurs privés ».

C'est ce qu'a expliqué Pascal Terrier lors de la présentation du **Rapport d'orientation budgétaire** présenté au conseil municipal du 14 mars 2023. Il n'a pas évoqué la participation financière du Ministère de la culture -DRAC réservée aux aménagements et constructions des bibliothèques. Le préfet a annoncé à la commune une participation de la subvention

Concertation démocratique- exclusion d'un membre après la première réunion - 26-3-2023

DETR de l'Etat fléchée vers l'accessibilité. (Voir sur le site de la commune la Délibération DEL-2023-016 Sur un montant de travaux de 282 300 € HT, l'Etat prendrait en charge 80%, soit 225 840 € et la commune 20%, soit 56460 € HT)

La DRAC pourrait apporter des financements exceptionnels liés strictement à la présence de la médiathèque dans ce projet et aux mètres carrés qu'elle occupera (à vérifier : 170 m2 + partie des locaux des caves). Pour les obtenir, Agnès Charré a expliqué qu'il fallait que la commune rédige un **Projet culturel, scientifique, éducatif et social en bibliothèque publique de collectivité territoriale** (PCSES). Il y a également une obligation de quantité de personnel qualifié. Pourront être financés également un % du coût des mobiliers et les équipements informatiques si le dossier est accepté.

NB = il faut du temps pour élaborer ce projet. Ce serait vraiment le sujet d'une large concertation.

Le financement du fonctionnement futur

Hervé Perrier a expliqué que des engagements de location avec les loyers mentionnés auraient peut-être déjà (?) été signés avec l'UDAF et le Centre Médico psychologique de l'Hôpital de Saint-Cyr. Les recettes couvriront-elles les dépenses de fonctionnement ?

Echanges et questions :

Les élus présents ont demandé à revoir les locaux sur place. La date du 28 mars à 17h30 a été retenue. Chaque groupe rendra son avis après la réunion du 28 mars et après en avoir discuté ou date suivante ?

Les dates sont très serrées car **l'architecte attend le projet définitif pour le 12 avril 2023**. Le **permis de construire serait déposé dans la foulée, vers juin 2023**. (question : Pourquoi autant de précipitation ?)

Il faudrait ne pas continuer à utiliser **le terme de verrière**, ce qui trompe sur la lumière et l'esthétique du lieu, avec en réalité un toit métallique rajouté sur la cour.

Patricia Lapière explique qu'elle n'aura pas le temps d'organiser des visites de bibliothèque pour s'aider dans la réflexion.

J'ai posé la question du lieu de travail pour les personnels (il faut au minimum un bureau et il n'y en a pas sur le plan). Merci de ne pas l'installer dans les caves.

A-t-il été prévu le recrutement d'un personnel qualifié pour aider à la réflexion et la préparation de ce projet culturel ? à temps partiel ? sur un contrat temporaire ?

Hervé Perrier a indiqué qu'il n'y aura pas de compte-rendu.

C'est pourquoi j'ai rédigé de texte qui fixe un peu les données de ce travail. Des correctifs peuvent être envoyés.

Marie-France Rocharde 18 mars 2023

26 mars 2023 :

Suite à mon texte d'origine, transmis aux personnes présentes, je n'ai pas reçu de correctifs mais j'ai reçu un message de Hervé Perrier m'informant que j'étais exclue des prochaines réunions et que je n'avais pas à me déplacer le 28 mars. *« Dès lors, comment pouvez- vous contribuer à un projet que vous rejetez ? Aussi, compte tenu de l'ambiguïté de votre posture, de vos ingérences répétées, et après consultation des élus du groupe, je vous informe que votre participation au groupe de travail n'est plus souhaitée. C'est pourquoi, je vous précise que votre présence sur le site le mardi 28 mars n'a pas lieu d'être. »*

Comment peut-on convoquer un groupe de travail et évacuer à la première réunion, les personnes dont l'avis ne plait pas ? Je proteste : c'est illégal et maladroit car un projet peut toujours être amélioré. Je comprends que malgré l'insistance de Patricia Lapière, la responsable de la médiathèque, les bénévoles ne se soient pas sentis très concernés par l'invitation à cette concertation tardive.